

# CHARTRE DE L'ACCUEILLANT.E

## Peut être accueillant.e :

- Un(e) paysan(ne), dans la même production envisagée par le stagiaire ou non
- ou bien une personne impliquée sur les questions de l'Agriculture Paysanne,
- en priorité vivant sur le territoire identifié par le porteur de projet pour son installation,
- et respectant les conditions d'entrées nommées dans le contrat moral.

## Les objectifs du stage :

Accompagner le/la stagiaire à :

- monter en compétence sur la posture de responsable d'une exploitation
- la réflexion sur son projet d'installation
- monter en compétence sur les aspects techniques

En tant qu'accueillant.e on peut accueillir différents profils de stagiaires (novice dans le domaine ou déjà expérimenté.e), ainsi les objectifs de stage peuvent être différents et le travail d'accompagnement également. Il est nécessaire d'échanger avec le stagiaire en amont pour fixer vos objectifs communs.

## Les rôles de l'accueillant.e :

- **Écouter** : reformuler les questions du/de la stagiaire et susciter de nouvelles interrogations. Rassurer en cas de difficulté ou de découragement.
- **Guider** : Aider à évaluer les atouts et les faiblesses du projet. Amener le/la porteur.se de projet à se questionner sur l'adéquation entre projet professionnel et projet de vie, l'accompagner dans ses réflexions sur le dimensionnement économique de son exploitation, ...
- **Transmettre** : Faire partager son expérience du métier, les astuces qui font gagner du temps, les solutions déjà éprouvées.
- **Inclure** : Partager son carnet d'adresses avec le/la stagiaire de manière à l'orienter vers les personnes susceptibles de l'aider. L'aider à entrer dans un réseau de professionnels et ainsi faciliter l'insertion de son projet.

## Les différentes postures de l'accueillant.e :

Expert : Transmission de savoir, pilotage et supervision

Une posture de transmission : Il s'agit de la transmission de compétences/connaissances techniques, compétences/connaissances entrepreneuriales.

Une posture de pilotage et supervision : l'accueillant.e a la connaissance de son système, il/elle connaît les impératifs de productions, transformations ou commercialisation, qui ne peuvent être réalisés à d'autres moments. Il a donc le droit de demander au/à la stagiaire de les réaliser avec lui/elle, car elles sont essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise agricole.

Pair : l'échange de pratique avec le/la stagiaire

L'accueillant.e peut aussi être dans une posture de réciprocité et d'échanges en particulier quand le/la stagiaire apporte des compétences sur la ferme.

Candidate : Faire ensemble et apprendre ensemble

L'accueillant.e ne connaît pas tout. Il peut ainsi être dans une posture où il/elle apprend en même temps que le/la stagiaire.

## Ce que ne fait pas l'accueillant.e :

Il/elle ne porte pas toutes les casquettes, il/elle n'est pas travailleur.se social, n'est pas psychologue, n'est pas conseiller.ère pôle emploi. Son rôle est d'accompagner le/la stagiaire au niveau professionnel agricole et de l'orienter vers une autre personne ressource dont c'est le métier si besoin.

## Un.e accueillant.e en difficulté :

L'accueillant.e a le droit de solliciter un point d'échange avec l'ADEAR ou avec le/la référent.e bénévole qui suit le stage à tout moment s'il/elle se sent en difficulté.

### **Pour combien de temps :**

La durée de l'accompagnement par l'accueillant.e est équivalente à la durée de la convention de stage.

### **Engagement de l'accueillant.e :**

- Assurer : le DUER - Document Unique d'Évaluation des Risques qui doit être constitué par le/la paysan.ne accueillant.e avant l'entrée en stage du/de la stagiaire et son assurance doit être prévenue de l'arrivée du / de la stagiaire.
- Adhérer : une cotisation sera appelée par l'ADEAR pour participer au financement des actions en faveur de l'installation et de la transmission sur le territoire.
- Respecter la confidentialité
- Respecter les horaires de stages
- Collaborer : lors de certaines formations telles que les ateliers de comptabilité agricole, et dans le cadre de son parcours personnalisé, le/la stagiaire aura besoin de données concernant l'exploitation. Le ou la paysan.ne s'engage à transmettre ces données et à les expliciter au maximum ;
- Assister aux temps de formation collective avec les autres accueillant.es (3 dans l'année)
- Mettre en place un temps d'échange, un cadre d'écoute avec le/la stagiaire **une fois par mois.**
- Signer, remplir et relire le carnet de bord et les documents de feuilles de présence
- Accueillir le/la référent.e bénévole sur sa ferme.
- Signaler les absences injustifiées ou difficultés.
- Exprimer avec sincérité : je m'autorise à dire les choses, positives ou non, avec bienveillance.

### **Engagement du/ de la stagiaire :**

- Tenir régulièrement son ou sa paysan.ne informé.e.;
- Prévenir le plus en avance possible de toute absence, quel que soit sa nature (congé, maladie, cause impérieuse, ...);
- Respecter la manière de travailler, les règles d'hygiène et les instructions du paysan.ne accueillant.e sur sa ferme ;
- Tenir à jour le carnet et le calendrier de suivi pédagogique et le présenter aux rendez-vous avec l'accueillant.e
- Être présent.e au temps d'échange avec la ferme **une fois par mois.** S'autoriser à dire les choses, positives ou non et avec bienveillance.
- Confidentialité sur la comptabilité et les informations données par la ferme du/de la paysan.ne

### **Engagements de l'ADEAR**

- Organiser les moments d'échange en trinôme
- Disponibilité : que ce soit la/le responsable de formation ou la/le bénévole qui suit le stage en cas d'interrogations, difficultés, ...

### **Indemnisation :**

Sous réserve de respecter les engagements cités dans ce contrat, le ou la paysan.ne percevra une indemnité pour l'accompagnement effectué auprès du/de la stagiaire (Sous réserve de la Région Nouvelle Aquitaine). L'ADEAR LIMOUSIN s'engage à reverser cette indemnité à l'accueillant.e dès réception du paiement par la Région. Le carnet de bord avec ses calendriers mensuels feront office de traçabilité des principaux échanges menés dans le cadre du parcours d'accompagnement. Le montant de l'indemnité est de 40€/mois, si le/la stagiaire est sur deux fermes sur cette période, l'indemnité est divisée par deux.

Signature du/de la stagiaire

Nom et Prénom suivi de la mention « lu et approuvé ».

Signature de l'accueillant.e

Nom et Prénom suivi de la mention « lu et approuvé »